

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2015

DEBUT DE SEANCE : 18 heures 15

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Anthony Mercier, Sophie Roche.

Absent : Guy Chevalier

Représentés : Christiane Chanut-Rigaudière par Anthony Mercier, Elise Ducher par Maryline Delmas, Jean-Paul Tournadre par Jean-Louis Fraysse

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Objet: Election d'un délégué et trois suppléants en vue de l'élection partielle d'un sénateur - DE 2015 37

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire un délégué et trois suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2015-0726 du 19 juin 2015 relatif aux élections des délégués des conseils municipaux et des suppléants au sein du collège électoral chargé d'élire deux sénateurs pour le département du Cantal

Vu l'article R131 du Code électoral,

Vu les articles L.283 à L.293 du Code Electoral

Considérant que le(s) délégué(s) et les suppléants sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du délégué :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

A obtenu :

- Mme DAUZET Colette : six (6) voix

Mme DAUZET Colette née le 10 février 1947 à Trizac (Cantal) domiciliée à Ruzolles - 15140 SAINT BONNET DE SALERS ayant obtenu la majorité absolue est désignée déléguée au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

ont obtenu :

- Monsieur FRAYSSE Jean-Louis : six (6) voix

- Monsieur FRAYSSE Jean-Louis né le 22 novembre 1956 à Vitry le François (Marne) domicilié au bourg - 15140 SAINT BONNET DE SALERS ayant obtenu la majorité absolue est désigné 1er suppléant au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

- Monsieur LARRIVE Lucien : six (6) voix

- Monsieur LARRIVE Lucien né le 24 mars 1946 à Saint Bonnet de Salers (Cantal) domicilié au bourg - 15140 SAINT BONNET DE SALERS ayant obtenu la majorité absolue est désigné 2ème suppléant au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat ;

- Madame ROCHE Sophie : six (6) voix

- Madame ROCHE Sophie née le 11 avril 1988 à Mauriac (Cantal) domiciliée à Chasternac - 15140 SAINT BONNET DE SALERS ayant obtenu la majorité absolue est désignée 3ème suppléante au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Questions diverses

Changement de porte à l'appartement de la poste

- le devis de Mr Sauret Hervé d'un montant de 1 950,40 € HT est accepté.